

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Comité de vérification des pouvoirs

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du rapport présenté par la présidente du Comité de vérification des pouvoirs à la troisième séance plénière, tel que reflété dans le document CoP16 Plen. 3.

A l'adresse du Secrétariat

16.xx Le Secrétariat prépare, pour examen à la 65^e session du Comité permanent, un projet de lignes directrices relatives à la présentation des lettres de créance pour une session de la Conférence des Parties.

Ces lignes directrices devraient porter notamment sur les points suivants:

- a) la soumission des originaux des lettres de créance, et non de copies;
- b) l'emploi de papier à en-tête officiel indiquant le pays et le service gouvernemental compétent;
- c) la signature des lettres de créance par le chef de l'Etat, le chef du gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères;
- d) la possibilité d'accepter d'autres signataires (à titre temporaire ou intérimaire), si leur droit de signature est clairement établi;
- e) la nom et la fonction du signataire; et
- f) une traduction dans l'une des trois langues de travail de la Convention.

Après approbation du projet de lignes directrices par le Comité permanent, le Secrétariat le met à la disposition des Parties sur le site web de la CITES.